

FLASH INFO-CNRACL

Luisant, le 23 mars 2022

**Mesdames et Messieurs les Maires et
les Présidentes et Présidents
d'Établissements Publics d'Eure-et-Loir**

Réf : RRH/ flash n°/2022-1
Destinataires : collectivités et EP affiliés
Mode de transmission : courriel
Courriel : conseil.statutaire@cdg28.fr



Une nouveauté sur la PEP'S : la fonctionnalité Multicomptes

La CNRACL vient de mettre à notre disposition sur la plateforme PEP's, la fonctionnalité « multicomptes ».

Cette nouvelle fonctionnalité permet aux collectivités affiliées qui le souhaitent, de soumettre une demande de droits en délégation pour qu'un utilisateur du Centre de gestion d'Eure-et-Loir puisse accéder à leur compte PEP's depuis son compte.

Ces droits en délégations offrent à un agent du Centre de Gestion de consulter le compte d'un établissement pour l'accompagner dans ses dossiers CNRACL ou FIPHFP.

Lors de la consultation, le Centre de gestion n'effectuera aucun acte de gestion pour le compte de votre établissement, sauf pour la gestion du FIPHFP.

S'agissant des dossiers de retraite, si vous souhaitez que le Centre de gestion d'Eure-et-Loir intervienne, en contrôle ou en saisie, il conviendra de solliciter une intervention dans le respect de la convention-cadre relative aux missions facultatives que votre structure a conclu, et aux tarifs votés par le Conseil d'Administration de Centre.

IMPORTANT : La délégation ne peut en aucun cas se faire sans votre accord. Une demande de droits en délégation vient d'ailleurs de vous être envoyée par la CNRACL ; Vous pouvez soit l'accepter, soit la refuser. Ce choix n'est pas définitif.

Vous retrouverez, en pièce jointe, un document « pas à pas » détaillant les étapes et les points clés de cette nouvelle fonctionnalité.

Pour toute précision complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre gestionnaire « carrière » à conseil.statutaire@cdg28.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.



Le Président

Bertrand MASSOT

**Politiques
sociales ■**

Découvrir l'accès multicomptes Collectivités



Accès multi comptes et droits en délégation

L'accès multi comptes permet à un utilisateur d'un Centre De Gestion départemental (CDG) d'accéder à votre établissement pour lequel le CDG a une délégation de gestion. Une demande de droit en délégation doit être faite à l'initiative de votre centre de gestion.

Les droits en délégation permettent à un utilisateur ou un administrateur d'un CDG de :

- consulter pour accompagnement
- effectuer des actes de gestion/opérations, pour le compte de votre établissement (avec votre accord)

A savoir :

- La demande de délégation est effectuée par un administrateur du CDG lors de l'habilitation du premier utilisateur à cette nouvelle fonctionnalité.
- La demande est effective pour tous les établissements dans le périmètre de délégation du CDG.
- Vous pouvez accepter ou refuser la délégation.
- Si vous acceptez la délégation, l'administrateur ou l'utilisateur au sein du CDG pourra effectuer les actes de gestion pour lesquels il est habilité au nom de l'établissement dont il a la gestion par délégation.



Etape 1

Demande de délégation

Etape 2

Accepter la demande de délégation

Etape 3

Gérer la demande de délégation



Demande de délégation

Bonjour Monsieur Louty,

Le Centre de Gestion 47 souhaite accéder à votre établissement dans le cadre de son activité de centre de gestion.

Il ne pourra effectuer aucune opération sans votre acceptation.

L'acceptation ou le refus de la demande de délégation doit se faire via la Plateforme Employeurs Publics Pep's



A bientôt sur la Plateforme Employeurs Publics Pep's.

L'assistance technique de la plateforme Employeurs Publics Pep's
Direction des Politiques Sociales – Caisse des Dépôts
[Accéder à la Plateforme Employeurs Publics Pep's](#)

Lorsque votre CDG fait une demande de délégation auprès de votre établissement, un courriel est envoyé à tous les administrateurs de votre établissement.

1 Cliquez sur « Gérer la délégation » pour Accepter ou Refuser.

Il revient à un administrateur de votre établissement de valider cette demande de délégation.

2 Entrez vos identifiants de connexion sur PEP's

Etape 1

Demande de délégation

Etape 2

Accepter la demande de délégation

Etape 3

Gérer la demande de délégation

Gérer la délégation

Le **centre de gestion** de votre établissement a votre établissement dans le cadre de son activité de centre de gestion. Il ne pourra effectuer aucune opération sans votre acceptation. Vous devez retrouver cette demande à tout moment dans Mon compte : Mon établissement.

Montrer le détail des délégations de droits

Centre de gestion	Statut	Droits	Validité
Centre de gestion 1	Actif	✓	✓
Centre de gestion 2	Actif	✓	✓
Centre de gestion 3	Actif	✓	✓
Centre de gestion 4	Actif	✓	✓

Carrière

- Affiliation CNRACL ✓
- Comptes individuels retraite CNRACL ✓
- Comptes individuels retraite IRCANTEC ✓
- Validation de périodes CNRACL ✓

Droits à pension

- Demande d'avis préalable CNRACL ✓
- Estimation de pension CNRACL ✓
- Liquidation de pensions IRCANTEC ✓

Cotisations

1 **Accepter** Refuser

1 Cliquez sur « **Accepter** » pour valider la **délégation de droits auprès du CDG**. Ce sont les **droits par défaut attribués aux centres de gestion**.

Cette **pop-in** apparaît à la suite de la demande de délégation de votre CDG.

P. Chop

- Mon compte
- Gestion des comptes
- Déconnexion

Mon compte

- Mon profil
- Mon mot de passe
- Mes droits
- Mes intervenants
- Mon établissement**

Si un autre administrateur a déjà répondu à la demande de délégation, vous pouvez voir l'état de cette délégation depuis « [Mon compte](#) », « [Mon établissement](#) ».

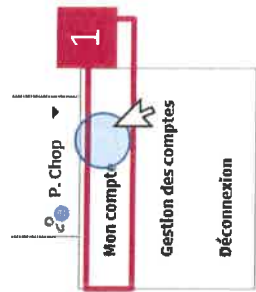


Tableau de bord > Mon compte > Mon établissement

Mon établissement

SIRET : -
BCR : 01AJVB19
Désignation : Commune de Bordeaux
Représentant légal : Bordeaux Métropole
Adresse : 19 cours du Maréchal Juin, 33000 Bordeaux

Numéro	Fonds	Etat
BCD49 C215 A11	CNRACL	En cours
BC023 225 AFP	RAPP	En cours

Délégation

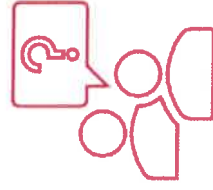
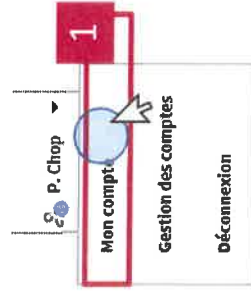
Centre de gestion 47
Le Centre de gestion 47 peut effectuer des tâches en délégation pour votre établissement.

3

3

Sur cette page vous pouvez **modifier votre choix initial** à tout moment en cliquant sur le bouton « [Gérer la délégation](#) ».

En cas de refus un courriel de notification sera envoyé au CDG.



Pour toute question ou en cas de besoin, n'hésitez pas à contacter votre centre de gestion.

2 Ses coordonnées sont dans « [Mon compte](#) », « [Mes intervenants](#) ».

